



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 12598

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le Premier ministre sur le nombre de véhicules de fonction attribués aux personnels de l'ensemble de ses administrations.

Texte de la réponse

A la date du 12 décembre 2012, 32 véhicules de fonction sont mis à la disposition du cabinet du Premier ministre et de ses services centraux. A ce nombre il faut ajouter les véhicules de fonction des 238 directeurs départementaux interministériels qui, conformément à la circulaire du 2 juillet 2010 relative à la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs, peuvent se voir attribuer un véhicule de fonction de segment M1 (véhicules dits « compacts »). La création en janvier 2010 des directions départementales interministérielles, services déconcentrés relevant du Premier ministre, a conduit à la suppression de plusieurs centaines de directions départementales ministérielles, et donc à la réduction forte du nombre de véhicules de fonction. En direction départementale interministérielle, seul le directeur départemental peut se voir désormais attribuer un véhicule de fonction. Il n'est pas systématiquement fait usage de cette possibilité, le nombre de 238 véhicules constitue donc un maximum.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12598

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7038

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3267